

Table des matières

1	Présidence du Medef : pourquoi les candidatures se multiplient	1
2	Patrick Martin : « Notre pays ne peut pas se passer de corps intermédiaires »	2
3	Medef : les trois dossiers clés qui attendent le prochain président	4
4	Le relèvement des seuils des entreprises aura de lourdes conséquences sur la politique de logement	6
5	La réforme du régime des indépendants sur les rails	7
6	Formation : les quartiers défavorisés s'invitent dans la réforme	8
7	Contrôle des chômeurs : le plan du gouvernement	10
8	Air France en grève quand s'ouvre le débat sur la compétitivité du ciel français	11
9	Grève à la SNCF : «Nous tiendrons», prévient le ministre Bruno Le Maire	13
10	Réforme de la SNCF : les précédents changements de statut à La Poste, Orange et EDF	14
11	Travail dominical : le couac des zones commerciales	16
12	Trois mois de débats pour avancer sur la transition énergétique	17
13	La semaine sociale tendue de Macron	18
14	Réforme des institutions : tout ce que l'on sait des mesures envisagées	20
15	Asile et immigration : la majorité s'agite	23
16	Mayotte dans l'enfer de l'immigration clandestine	25
17	L'embarras du gouvernement face à la crise à Mayotte	28
18	L'offensive protectionniste de Trump au menu des grands argentiers du G20	29
19	Réélu, Vladimir Poutine devra choisir entre isolement et réformes économiques	30



LES ECHOS – 19/03/2018

1 Présidence du Medef : pourquoi les candidatures se multiplient



Ils sont désormais huit à briguer la présidence de l'organisation patronale. Un signe de vitalité démocratique pour les uns, de désorganisation du mouvement pour les autres.

Depuis que Jean-Dominique Senard n'a pas été en mesure de se présenter pour [la présidence du Medef](#) - du fait des statuts du mouvement -, les candidats affluent de toute part. Le forfait du patron de

Michelin laisse permis tous les espoirs. Tous, c'est-à-dire « trop » selon certains : « *C'est la preuve que rien n'a été préparé. [L'épisode Senard](#) a tout désorganisé. Les territoires ont eu le sentiment que Paris allait leur imposer un candidat. Du coup, ils sont surreprésentés dans la course à la présidence alors qu'ils n'ont aucune chance* », commente un responsable patronal.

Huit candidats

A ce jour, huit candidats sont en lice, dont quatre sont effectivement issus des Medef territoriaux, ce qui est rare. Patrick Martin, à la tête de l'organisation en Auvergne-Rhône-Alpes, et Frédéric Motte, son homologue des Hauts-de-France, ont été les premiers à se présenter, avant même que le patron de Michelin soit contraint de jeter l'éponge. [Jean-Charles Simon](#), ancien DG du Medef, a suivi début janvier, puis [Geoffroy Roux de Bézieux](#), vice-président du Medef, quelques jours après. Depuis, d'autres candidatures ont surgi. Certaines étaient attendues, comme celle d' [Alexandre Saubot](#), président sortant de la métallurgie (UIMM), d'autres beaucoup moins, comme celles d'Olivier Klotz, le président du Medef de la région Alsace, de Pierre Brajeux, le président du Medef Ile-de-France, ou encore celle de Fabrice Le Saché, un jeune entrepreneur.

« Un vrai choix »

Pierre Gattaz, il y a quelques mois, émettait le souhait d'avoir une campagne avec « *plusieurs candidats* » pour que les électeurs aient « *un vrai choix* ». Il a d'ailleurs lui-même poussé plusieurs des candidats à se présenter. Au final, il y a tous les types de profil : du patron de 35 ans qui se voit en Macron du patronat (Fabrice Le Saché) à l'économiste libéral (Jean-Charles Simon), en passant par le président d'une des plus grandes branches professionnelles (Alexandre Saubot), avec toutes les variantes du dirigeant d'entreprise, de la société familiale à l'entrepreneur en série.

« *C'est une élection très ouverte, tout est possible* », veut croire un proche de Pierre Gattaz, qui souligne que les membres de l'Assemblée permanente, le corps électoral du Medef composé de 570 personnes, ont été en grande partie renouvelés tout récemment. « *Les hommes changent, mais les équilibres restent les mêmes*, conteste un autre responsable du Medef. *Ce n'est pas parce qu'il y a quatre candidats des territoires que nous aurons plus de chance d'avoir un président qui en sera issu. Les territoires ont 170 voix sur 570, c'est donc impossible de remporter l'élection pour l'un d'eux, c'est mathématique, même si certains candidats des territoires sont des dirigeants sérieux et intelligents.* »

Un poste de vice-président dans le viseur

Cette multiplicité des candidatures ne serait donc qu'un leurre démocratique. D'autant que certains observateurs soupçonnent une partie des candidats de se présenter uniquement pour briguer un poste de vice-président une fois l'élection terminée. « *C'est ce que Pierre Gattaz a fait avec ses concurrents il y a cinq ans, et on voit le panier de crabes que cela a créé* », déplore un membre du conseil exécutif du mouvement.

Marie Bellan

LES ECHOS – 19/03/2018

2 Patrick Martin : « Notre pays ne peut pas se passer de corps

intermédiaires »



INTERVIEW - Le président du Medef Auvergne Rhône-Alpes détaille aux « Echos » son programme pour succéder à Pierre Gattaz à la tête de l'organisation patronale.

[PDG](#) de Partin-Belaysoud Expansion, un groupe familial spécialisé dans la distribution de fournitures industrielles, Patrick Martin a été l'un des tout premiers candidats à se lancer dans [la course à la présidence du Medef](#) en décembre dernier. Il a été président du Medef de l'Ain (le siège social de son entreprise est à Bourg-en-Bresse), puis président du Medef Rhône-Alpes de 2007 à 2011. Il a repris un mandat en juin 2016 au moment de la fusion des régions Auvergne et Rhône-Alpes pour prendre la présidence régionale de l'organisation patronale.

Quel doit être le rôle du Medef à l'avenir, notamment vis-à-vis des pouvoirs publics ?

Notre rôle doit évoluer. Pierre Gattaz a livré, parfois un peu seul, de rudes combats, en obtenant de vrais succès : pacte de responsabilité, CICE, réforme de la pénibilité trop compliquée. Emmanuel Macron n'est pas François Hollande, nous pouvons passer à une attitude plus constructive.

Mais l'exécutif a-t-il vraiment besoin de vous et des partenaires sociaux en général ?

Notre pays ne peut pas se passer de corps intermédiaires. Pour concevoir des réformes et les mettre en oeuvre, il faut y associer les acteurs de terrain. Il serait contre-productif que les entreprises, qui réinventent leur organisation et leur management pour être plus participatives, et donc plus efficaces, soient écartées de la nouvelle dynamique engagée par les pouvoirs publics.

Mais les partenaires sociaux paient leur conservatisme dans la gestion de certains organismes. Il y aura un [tri](#) à faire. Dès mon élection, je lancerai un audit de nos 30.000 mandats pour choisir de manière rationnelle et transparente, avant un an, ceux qui sont utiles aux entreprises. Je crois à un paritarisme refondé comme alternative à l'étatisation.

Que comptez-vous proposer aux entreprises adhérentes ?

Les entreprises sont à l'avant-poste d'évolutions fondamentales sur les plans technologique, économique et social. Nous devons soutenir leurs efforts. On sous-estime les coûts et délais de cette transformation. Je me donne comme objectif, d'ici à 2023, que leur [taux de marge](#) remonte de 10 points pour retrouver notre compétitivité.

La pression fiscale est un sérieux handicap pour nos entreprises. Il faut l'alléger. Je propose d'opérer un transfert massif des impôts de production vers l'[impôt sur les bénéfices](#), d'impôts de rente vers une fiscalité dynamique. Ce pacte fiscal nous engagera pour un nouveau partage des richesses créées dans l'entreprise au profit des salariés. La transformation des entreprises nous impose aussi de refonder les systèmes d'orientation et de formation en échappant aux logiques des prés carrés : j'appelle à un Grenelle de la formation et de l'employabilité, associant l'Education nationale, Pôle emploi, les régions et les acteurs privés.

Le Medef a une image très dégradée dans l'opinion. Comment y remédier ?

Paradoxalement, la cote d'amour des entreprises n'en finit pas de s'améliorer, contrairement à celle de leurs organisations. Nous devons en analyser les causes pour gagner la bataille de l'opinion, condition de notre efficacité. Ouvrons les portes et fenêtres de notre mouvement, en nous rapprochant d'autres organisations patronales et de certains think tank.

Le Medef doit aussi redéfinir ses priorités. A Bruxelles, où sont produites 80 % des réglementations imposées aux entreprises, nous n'avons que deux personnes présentes. Il en faudrait beaucoup plus, en réallouant nos moyens. C'est ainsi que nous doublerons le nombre de nos adhérents, car c'est la sanction et la condition de notre réussite et de notre indépendance.

Comment expliquez-vous qu'il y ait autant de candidats, notamment issus des territoires ?

Il y a plusieurs candidats, preuve de notre vitalité démocratique et du refus que le débat soit confisqué par deux prétendants supposément favoris. Les sortants sont-ils les plus crédibles pour conduire l'évolution du Medef que tout le monde appelle de ses vœux ? En revanche, je regrette qu'il n'y ait aucune candidature féminine à ce jour.

Patron d'une [entreprise familiale](#) en forte croissance, employant 2.600 salariés, je préside le Medef de la première région industrielle de France. Les entreprises veulent un candidat expérimenté, et à leur image. Etre issu des territoires, donc d'une interprofession, est un atout en 2018 : l'opposition entre industries et services, entre branches et régions perd de son sens. Pour que le Medef nous rassemble, il faut qu'il nous ressemble !

[Marie Bellan](#)

ATLANTICO – 19/03/2018

3 Medef : les trois dossiers clés qui attendent le prochain président

La course à la présidence du MEDEF finit son premier tour de chauffe. 8 candidats se sont déclarés, dont 2 sont jugés favoris par les observateurs: Alexandre Saubot, président de l'UIMM, et Geoffroy Roux de Bézieux, actuel vice-président de l'organisation. Mais un cycle de débats doit permettre d'éclaircir la situation et de mieux identifier les « petits candidats ». Trois dossiers-clés seront au coeur des programmes.

L'élection à la présidence du MEDEF aura lieu au tout début juillet. Les candidatures, accompagnées de 50 parrainages, doivent être présentées début mai au plus tard. Huit candidats les briguent: 4 « régionaux » (Patrick Martin, Frédéric Motte, Olivier Klotz et Claude Brajeux), 1 Parisien (Jean-Charles Simon), 2 « fédéraux » (Alexandre Saubot et Geoffroy Roux de Bézieux) et 1 « partenaire », Fabrice Le Saché. Nul ne sait s'ils les obtiendront.

Tout laisse à penser que cette longue liste de prétendants devra se départager sur trois dossiers majeurs, qui sont au coeur de l'avenir patronal.

L'objet social des entreprises et sa promotion

Très immédiatement, le président du MEDEF devra prendre position sur la loi PACTE et sur la réforme en cours du code civil et de la définition qu'il donne d'une société.

Injustement confondu avec celui d'entreprise, ce concept devrait suivre une évolution très marquée par la doctrine sociale de l'église. La question divise fortement les patrons. Les candidats à la présidence ne pourront éviter de prendre parti.

Les plus libéraux pourfendront cette réforme portée par Emmanuel Macron et un écosystème assez hétéroclite de penseurs ou d'observateurs sensibles à la tendance démocratie chrétienne. Les plus « traditionalistes » et les plus réalistes prendront à leur compte cette vision encore nébuleuse, mais qui plaît au pouvoir.

Les débats devraient donc être animés sur ce point, et l'on suivra avec intérêt l'envie ou pas que certains pourraient avoir d'assumer le profit comme objet unique de l'entreprise. En tout cas, il recouvre une fracture fondamentale entre les patrons de « gauche » et de « droite » qui paralyse régulièrement le MEDEF.

Paritarisme de gestion et réforme des retraites

Après sa prise de fonction, le président du MEDEF devra absorber le choc de la réforme systémique qu'Emmanuel Macron a chargé Jean-Paul Delevoye de préparer dans le secteur des retraites. La logique de cette réforme est d'unifier peu ou prou les différents systèmes existants dans un régime unique par points.

Le dossier est épineux, sensible, complexe, et donne déjà lieu à des passes d'armes à fleuret moucheté avec les syndicats. Emmanuel Macron aura besoin d'une aile réformatrice pour bousculer le mur des résistances.

Pour le MEDEF, le sujet est très délicat

L'idée d'un grand régime de retraite simplifié peut être intéressante pour le MEDEF. La mise en place d'un pilotage à la suédoise peut en effet participer d'une stratégie de maîtrise des coûts sociaux. De manière sous-jacente, le régime par points ou « notionnel » dont rêve le Président de la République porte en lui la minoration de la cotisation employeurs. Il obligera sans doute aussi à normaliser les anomalies dont bénéficient les fonctionnaires.

L'inconvénient de ce projet est qu'il est aussi porteur de risques majeurs pour le monde paritaire. Le MEDEF partage en effet avec les autres partenaires sociaux la gouvernance des fédérations AGIRC-ARRCO et leur cascade de groupes paritaires d'assurance qui financent volontiers les organisations syndicales (MEDEF compris). Mettre le doigt dans la réforme systémique des retraites, c'est aussi accepter à terme la disparition de ses fromages au profit d'une chaîne étatisée unique.

Là encore, le conflit entre les démocrates chrétiens et les libéraux au sein du MEDEF devrait susciter quelques tensions internes. Il est en tout cas très probable que le débat sur le paritarisme de gestion ait lieu.

Faut-il ou non réformer le MEDEF ?

L'hypothèse d'un abandon du paritarisme flatte tous ceux qui reprochent au MEDEF d'être trop englué depuis des années dans les problèmes de gestion du système social français, et pas assez présent dans l'influence auprès des gouvernements et de l'opinion.

Elle pose de façon aiguë la question de la réforme de l'organisation elle-même.

Ce point somme toute secondaire est volontiers mis en avant par certains candidats qui donnent le sentiment, du même coup, d'être plus dans une course à la direction générale de l'organisation que dans une course à la présidence. On évitera de sombrer dans cette manie en accordant trop d'importance à ces sujets. Toutefois, deux problématiques reviennent assez souvent.

La première porte sur l'autonomie financière du mouvement. Celle-ci bénéficie de plus de 10 millions de financements obligatoires chaque année (grâce à une contribution instaurée par Michel Sapin en 2014). Le MEDEF pourrait faire le choix de renoncer à ces cotisations et de recentrer ses missions sur de l'influence politique.

Ce choix paraît d'autant plus mûr que les ordonnances sur le code du travail décentralisent auprès des entreprises l'essentiel de la norme sociale. L'utilité des grands accords interprofessionnels sur lesquels une partie de l'identité du MEDEF se constitue paraît beaucoup moins prégnante aujourd'hui.

La seconde problématique est celle du droit de vote et de la représentation des territoires. Aujourd'hui, si le MEDEF compte plus de 100.000 adhérents, seuls 560 d'entre eux ont le droit de vote. Ce sujet concerne au premier chef la multitude de PME qui adhèrent à un MEDEF territorial et qui ont l'impression de n'avoir aucun poids dans l'organisation.

Dans un contexte de dédagisme et de renouvellement, ces vieilles habitudes font tache...

Éric Verhaeghe

∴ ÉCONOMIE

L'OPINION – 19/03/2018

4 Le relèvement des seuils des entreprises aura de lourdes conséquences sur la politique de logement



Des dispositions de la loi Pacte inquiètent les partenaires sociaux. Ils craignent une mainmise de l'Etat sur le paritarisme

Le projet de loi plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises (Pacte) pourrait relever le seuil qui déclenche la participation des entreprises à l'effort de construction (Peec)

Plus de 300 millions d'euros par an sont en jeu. Dans un communiqué intitulé « Menace sur les ressources d'Action logement », Action Logement, l'ex 1 % logement, géré par les syndicats et le patronat, s'inquiète.

[Le projet de loi Pacte pour plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises porté par Bruno Le Maire, \(Pacte\)](#), qui sera présenté en conseil des ministres le 2 mai 2018 devrait en effet relever les seuils de 20 à 50 salariés pour l'assujettissement des entreprises à la participation à l'effort de construction (Peec). « Relever les seuils revient à bouleverser l'équilibre d'un accord, d'une convention qui a été actée, il y a deux mois à peine », s'insurge un proche du dossier. Car même si on peut louer la volonté de simplification de Bercy, qui veut mettre le curseur à 50 et non à 20 salariés, pour redonner de la compétitivité à ces petites entreprises en baissant leurs charges, cette suppression de cotisations réduira mécaniquement les ressources.

Certes, l'Etat a promis des compensations. Mais les professionnels du secteur ne comprennent pas la logique de Bercy. Car au-delà, cette suppression des cotisations risque d'avoir des conséquences catastrophiques, selon l'organisme paritaire, sur les aides qu'il pourrait apporter au financement de la politique de la ville. Et pour cause, dans la convention 2018-2022 qu'Action logement vient de signer avec l'Etat, pas plus tard que le 16 janvier dernier, il est notamment prévu un soutien renforcé - 2 milliards d'euros supplémentaires, contre 1 milliard pour l'Etat - au nouveau programme national de rénovation urbaine destiné aux quartiers prioritaires. L'enveloppe initiale de 5 milliards d'euros doit ainsi être doublée, pour des programmes courant jusqu'à 2031.

Fracture territoriale. Action Logement doit aussi notamment cofinancer avec l'Etat la construction de 40 000 logements dédiés aux jeunes d'ici 2022, mais également contribuer au financement des opérations Anru, des opérations [de revitalisation des centres des villes moyennes... etc.](#) Une décision qui tombe alors que le gouvernement [est préoccupé par la facture territoriale.](#)

Mais les gestionnaires d'Action logement y voient un autre signal très négatif dans la période : la mainmise de l'Etat [sur le paritarisme](#) de gestion. De quoi aviver les inquiétudes concernant les autres organismes paritaires.

Le gouvernement doit se prononcer dès ce lundi sur ses intentions concernant la gouvernance de l'Unédic. Autre dossier qui inquiète les leaders syndicaux et patronaux, le régime de retraites complémentaires. Alors que le gouvernement a annoncé une réforme des retraites pour 2019, les partenaires sociaux craignent que l'exécutif n'en profite pour mettre la main sur une partie des recettes de l'Agirc-Arrco. « Qu'il mette la pression sur le paritarisme peut s'entendre car on sait que parfois il ne fonctionne pas très bien. [Mais dans le cas d'Action logement, c'est particulièrement mal venu, car pour le coup, cet organisme a fait sa mue](#) », explique un expert.

[Fanny Guinochet](#)

LE FIGARO – 19/03/2018

5 La réforme du régime des indépendants sur les rails



Agnès Buzyn et Gérard Darmanin participent ce lundi matin au premier comité de pilotage du RSI.

C'est parti! [La grande réforme](#) du régime de protection sociale des travailleurs indépendants (RSI), qui a suscité tant de mécontentements en raison de dysfonctionnements répétés, est lancée. La ministre de la Santé et des Solidarités, Agnès Buzyn, et le ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérard Darmanin, président ce lundi matin le premier comité de pilotage de la transformation du RSI, qui se tiendra à Amiens, à la préfecture de la Somme. Les ministres iront ensuite à la rencontre des salariés de la caisse de sécurité sociale des travailleurs indépendants à Glisy (80) et échangeront avec des artisans et commerçants.

Supprimé le [1er janvier](#), le RSI doit progressivement s'intégrer au régime général de la Sécurité sociale, au terme d'une période transitoire de deux ans. Le comité de pilotage, qui a pour mission de conduire la réforme tout en veillant à la continuité de services pour les travailleurs indépendants, doit se réunir au moins une fois par mois. Il est composé des directeurs de la Caisse nationale de l'assurance-maladie, de la Caisse nationale d'assurance-vieillesse, de l'agence centrale des organismes de Sécurité sociale (Acos) et du directeur général de la Caisse nationale déléguée pour la Sécurité sociale des travailleurs indépendants (nouveau nom de l'ancienne Caisse nationale du RSI).

«Catastrophe industrielle»

Erreurs de calcul, pertes de dossiers, retards... Les dysfonctionnements s'étaient accumulés au RSI après une réforme de 2008, la Cour des comptes fustigeant une «catastrophe industrielle». Malgré des améliorations ces dernières années, la perte de confiance imposait une réforme.

Pour les assurés, rien ne change ou presque. Les règles de calcul des cotisations et prestations sont maintenues. Sans aucune démarche à accomplir, ils conservent leur compte Internet via l'adresse «sécu-indépendants.fr». La gestion du recouvrement des cotisations est désormais confiée aux seules Urssaf pour mettre un terme aux «erreurs». En 2019, les salariés passés indépendants resteront gérés par leur caisse primaire d'assurance-maladie, comme tous les indépendants en 2020. De même, l'Assurance retraite sera à terme leur «unique interlocuteur» pour la retraite de base et pour «partie» de leur retraite complémentaire. Quant aux 5500 salariés du RSI, ils ont été assurés qu'il n'y aurait aucun licenciement, ni aucune mobilité géographique imposée.

[Marie-Cécile Renault](#)

LES ECHOS – 19/03/2018

6 Formation : les quartiers défavorisés s'invitent dans la réforme



Le groupe de travail sur la formation constitué pour préparer le plan pour les banlieues réclame un effort particulier pour les habitants des quartiers populaires, en particulier les jeunes.

C'était l'une des dix mesures inscrites dans [« l'appel de Grigny »](#) lancé après les restrictions budgétaires décidées par le gouvernement sur la politique de la ville. Les quelque 150 maires de communes populaires réunis dans cette ville de l'Essonne le 16 octobre dernier avec de nombreuses associations et acteurs de terrain avaient exigé « le fléchage de manière transparente » de 2 milliards d'euros sur les 15 milliards prévus dans le [Plan d'investissement dans les compétences](#) 2018-2022 lancé en septembre dernier vers les populations des quartiers ciblés par la politique de la ville, et en particulier leurs jeunes.

Le groupe de travail sur la formation chargé de contribuer à la nouvelle feuille de route de la politique de la ville dont [Emmanuel Macron a confié la charge à Jean-Louis Borloo](#) a travaillé sur le sujet. Il devrait présenter à la Haute commissaire au développement des compétences, Estelle Sauvat, un ensemble de 10 propositions, le 26 mars.

Quelques chiffres permettent de mesurer l'acuité du problème : un jeune de moins de 30 ans sur 10 habite un des 1.500 quartiers particulièrement défavorisés ciblés par la politique de la ville mais ils sont deux fois plus nombreux parmi les NEETs, c'est-à-dire ceux qui ne sont ni en études, ni en emploi et ayant au mieux le brevet des collèges. Un jeune des quartiers populaires sur trois a un niveau inférieur au BEP-CAP et un sur deux est au chômage.

Ils sont aussi moins nombreux à entrer en apprentissage qu'ailleurs. « *L'enjeu de la formation et des compétences est essentiel si l'on veut que la reprise de l'emploi profite aussi aux banlieues en difficulté* », insiste le maire de Grigny, Philippe Rio, qui pilote le groupe de travail composé d'élus, d'associations, d'acteurs de terrain et de représentants de l'Etat avec Mathieu Cornieti, président du [fonds d'investissement](#) à vocation sociale, Impact partenaires, et un représentant du Haut commissariat aux compétences.

La priorité des priorités, estime le groupe de travail, est d'obtenir des engagements chiffrés de l'Etat sur le Plan compétences : un « *objectif-cible de 15 % de bénéficiaires* » habitant dans un quartier de politique de la ville. Idem pour l'apprentissage, avec l'objectif de doubler le nombre d'apprentis des banlieues en difficulté, soit passer de 5,8 % à 10 %.

Il insiste aussi notamment sur la nécessité de développer les formations aux compétences de base, contre l'illettrisme et l'illectronisme. Il réclame également le passage d'une « *logique d'offre* » centrée sur les multiples dispositifs existant, source de précarité sans garantie réelle d'insertion professionnelle, à une logique de parcours de formation individualisé partant des besoins de la personne. Et pourquoi pas de développer des maisons de formation à l'instar de celle implantée au coeur de la Grande borne à Grigny, pour offrir aux habitants de quartiers souvent mal desservis l'opportunité de se former près de chez eux.

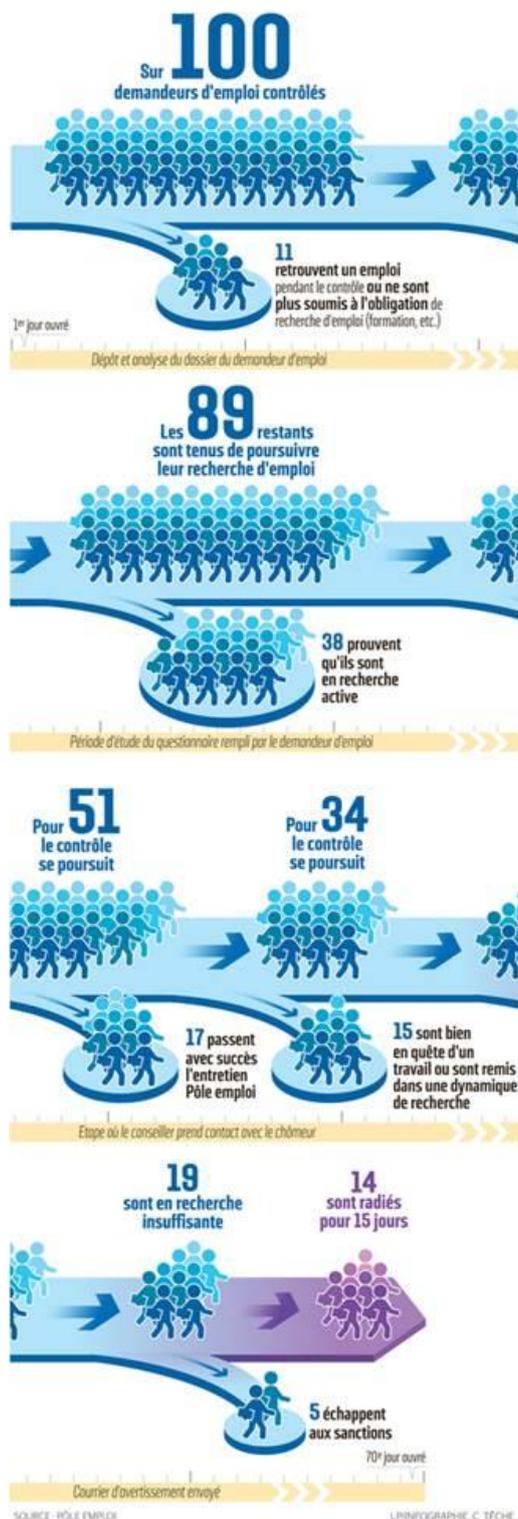
Leïla de Comarmond

LE PARISIEN – 19/03/2018

7 Contrôle des chômeurs : le plan du gouvernement

14 % des vérifications aboutissent à une radiation

ETUDE RÉALISÉE EN 2016 SUR LA BASE DE 270 000 CONTRÔLES.



Patronat et syndicats se retrouvent ce lundi au ministère du Travail. Au menu, le sujet miné du contrôle des chômeurs. Voici les pistes du gouvernement.

Le candidat Macron avait annoncé la couleur. [Le renforcement du contrôle des chômeurs](#) promis durant la campagne, c'est pour bientôt. Syndicats et patronat sont reçus ce lundi au ministère du Travail, où leur sera détaillée une partie du volet sur l'[assurance-chômage](#) du projet de loi « pour la liberté de

choisir son avenir professionnel » présenté en conseil des ministres mi-avril et examiné au parlement d'ici l'été. Au menu notamment, l'explosif sujet du contrôle des demandeurs d'emploi.

« L'immense majorité des chômeurs n'a qu'un but : retrouver un emploi. Mais une minorité profite du système, ce qui crée un sentiment de suspicion qui pèse sur tous les autres ! Ce n'est pas acceptable », avait déclaré [Muriel Pénicaud au Parisien du 2 mars](#) pointant un système de sanctions « incohérent ». Et de citer en exemple la suspension des allocations pendant deux mois pour une absence non justifiée à un entretien alors que « quelqu'un qui ne cherche pas véritablement un emploi n'a que quinze jours de suspension. Ce n'est pas logique », avait insisté la ministre du Travail.

Sanctionner vraiment ceux qui ne cherchent pas de travail

Selon nos informations, le principe d'une révision du barème des sanctions figurera bien noir sur blanc dans la loi afin de rendre le système « plus équitable ». Mais le détail de ces nouvelles règles « sera précisé par décrets fin août-début septembre », précise une source au sein de l'exécutif. « Il reste encore des points à discuter avec les partenaires sociaux, notamment le barème des sanctions qui n'est pas encore complètement calibré ni calé », poursuit cette source.

Selon la feuille de route du gouvernement, la « punition » sera allégée lorsque le chômeur ratera sans motif valable un rendez-vous avec son conseiller Pôle emploi. À l'inverse, elle sera alourdie pour les demandeurs d'emploi qui font preuve d'un manque flagrant de volonté de retrouver un travail. Selon les pistes à l'étude, leur allocation pourrait être réduite soit de moitié, soit de façon dégressive, voire en totalité. Et la durée de la suspension de leur allocation, qui est actuellement de 15 jours le plus souvent, passerait à un mois ou deux. Avec une montée en charge de la sanction en cas de récidive.

Définir avec le chômeur la notion d'« offre raisonnable »

Sur ce rééquilibrage des sanctions, la plupart des syndicats sont d'accord. « Il faut revoir l'échelle des sanctions actuelles, qui n'est pas cohérente », acquiesce un des responsables de la CFE-CGC. « Pas pour jouer les pères fouettards mais pour remettre dans une dynamique de recherche ceux qui se découragent », poursuit-il.

En revanche, ce que refusent unanimement les syndicats, c'est de durcir l'ensemble du système. Seul le patron du Medef, Pierre Gattaz y était favorable : en octobre dernier, [il réclamait même « un contrôle journalier des chômeurs »](#). Une position loin d'être partagée au sein du patronat. « Tout le monde en est conscient, le nombre de vrais tricheurs est marginal, rappelle Jean-François Foucard de la CGC. Selon Pôle emploi, cela représente seulement 0,4 % des cas ». En haut lieu, on dit d'ailleurs défendre « une démarche vertueuse, pas celle du coup de bâton ».

Autre mesure à laquelle s'attelle le gouvernement : il a été décidé « de redéfinir ce qu'est une offre raisonnable d'emploi pour que cette notion « techno » soit appliquée de manière personnalisée ». Concrètement, chaque chômeur lors de son premier entretien à Pôle emploi définira lui-même ce qu'il est prêt à accepter : le type d'activité, la nature de l'offre soit à temps plein ou à temps partiel, la zone géographique... « On ne va pas demander à une personne habitant en zone rurale d'accepter un emploi à des dizaines de kilomètres de chez lui s'il n'a pas de voiture ! », poursuit cette source de l'exécutif, assurant que « ce ne sera pas Big Brother ». Pour autant, le gouvernement a décidé de tripler les équipes de contrôle de Pôle emploi, qui vont passer de 200 à 600 agents d'ici la fin de l'année.

Catherine Gasté

::: ENTREPRISES

LA TRIBUNE – 17/03/2018

8 [Air France en grève quand s'ouvre le débat sur la compétitivité du ciel](#)

français



Après 6 ans de gel de salaires, les syndicats grévistes s'opposent à l'accord minoritaire signé à l'issue des négociations annuelles obligatoires (NAO)

par la CFE-CGC et la CFDT (31,3% des voix du personnel).

L'appel à la grève d'une dizaine de syndicats d'Air France pour obtenir une hausse de salaires de 6% tombe au moment où le gouvernement va ouvrir les Assises du transport aérien pour améliorer la compétitivité du secteur.

L'appel à la grève d'une dizaine de syndicats d'Air France pour obtenir une hausse de salaires de 6% tombe mal pour l'ensemble des acteurs de ce secteur. Il intervient en effet au moment où le gouvernement, après avoir été sensible aux cris d'orfraie poussés par les syndicats de la compagnie sur l'absence de stratégie dans le transport aérien et le poids de l'environnement français pour expliquer les difficultés d'Air France, a accepté d'ouvrir les premières Assises du transport aérien à partir du 20 mars.

Ces Assises, qui visent à prendre des mesures pour améliorer la compétitivité des compagnies tricolores pour qu'elles puissent rivaliser dans un secteur hyper concurrentiel, suscitent un espoir important auprès des syndicats d'Air France et de la plupart des salariés, mais aussi de la direction qui estime qu'une action de l'Etat pourrait permettre de faire accepter aux salariés des efforts supplémentaires.

Certains syndicats attendent des mesures pour 500 à 600 millions d'euros

Certains syndicats, comme le puissant syndicat des pilotes SNPL, rêvent même de mesures qui réduiraient les coûts d'Air France de 500 à 600 millions d'euros - le montant des surcoûts de l'environnement français, disent-ils.

Toujours est-il que, sans entrer dans le fond du sujet, la grogne syndicale tombe mal. Lancer un mouvement dur pour réclamer une hausse de salaires de 6% au moment où l'on vient aux Assises demander un chèque de 500 millions à l'Etat peut en effet donner du grain à moudre à ceux qui affirment que l'environnement français n'explique pas tout dans la faible compétitivité d'Air France, et que les syndicats d'Air France ont également leur part de responsabilité en refusant la réforme et en multipliant les grèves ou les menaces de grève.

D'autres ajoutent même que cette position pourrait même être cyniquement utilisée par l'Etat pour rester modeste dans ses mesures au motif que l'Etat «*ne va pas financer les hausses des salaires des pilotes*», fait valoir un pilote.

"Pour les salaires, c'est maintenant"

Pour autant, si beaucoup de pilotes grévistes reconnaissent que le calendrier tombe mal, ils estiment néanmoins qu'ils ne sont pas responsables de la façon dont ont été menées les négociations obligatoires annuelles (NAO) en février.

En outre, vu la longueur de ces Assises (jusqu'à fin septembre), «*nous n'allions pas mettre nos revendications entre parenthèses pendant une période aussi longue. Car pour les salaires, c'est maintenant*», fait valoir un autre pilote.

Pour rappel, après 6 ans de gel de salaires, les syndicats grévistes s'opposent à l'accord minoritaire signé à l'issue des négociations annuelles obligatoires (NAO) par la CFE-CGC et la CFDT (31,3% des voix du personnel) qui prévoit 1% d'augmentation générale en deux temps pour 2018, assortie d'une enveloppe d'augmentations individuelles de 1,4% pour les personnels au sol (les augmentations individuelles des navigants sont réglés par des accords spécifiques).

588 millions de bénéfice d'exploitation

Pour eux, l'amélioration d'Air France qui a dégagé 588 millions d'euros de bénéfice d'exploitation, justifie cette hausse qui rattraperait l'inflation perdue depuis 6 ans - qui n'a été que de 2,5% rappelle la direction. Cette dernière refuse en disant que ces 6% de hausse salariale représentent 240 millions d'euros, et même 300 millions, en tenant compte de l'intéressement. Et qu'elle ne peut alourdir ses coûts face à des concurrents comme Lufthansa ou IAG qui gagnent beaucoup plus. Le débat porte sur la rémunération depuis le gel des salaires. Si les grilles salariales sont en effet gelées, la rémunération et donc le pouvoir d'achat d'une très grande majorité de salariés d'Air France a augmenté via le GVT notamment. Un argument que rejettent les syndicats. «*Si les grilles ne progressent pas, le métier se dévalorise* », explique l'un d'eux.

LE PARISIEN – 19/03/2018

9 Grève à la SNCF : «Nous tiendrons», prévient le ministre Bruno Le Maire



L'Intersyndicale appelle les cheminots à faire grève deux jours par semaine pendant trois mois à partir du 3 avril.

Le gouvernement prêt au [bras de fer](#) avec la SNCF ? « Oui, nous tiendrons », a répété dimanche à deux reprises dimanche le ministre de l'Economie et des Finances Bruno Le Maire sur France Inter. Et cela, a-t-il expliqué, quelque que soit la durée [cette grève au format inédit](#) - deux jours sur cinq d'avril à juin.

Disant « penser aux usagers » et rappelant que la suppression du statut des cheminots ne s'appliquerait qu' « aux nouveaux cheminots et pas aux anciens », le ministre a affirmé qu'il ne cachait ni son « étonnement » ni sa « surprise » devant les appels à la grève annoncés « alors que les discussions ne sont pas achevées ».

De « vraies différences » avec la méthode Juppé en 1995

Un conflit de longue durée ne jouerait pas forcément en défaveur des cheminots aux yeux de l'opinion, [comme l'expliquait au Parisien l'historien Michel Pigenet](#), spécialiste des mouvements sociaux. « Quand

la grève se prolonge, l'obstination des gouvernants ou des dirigeants de la compagnie peut aussi être mise en cause. Cela s'est fréquemment passé dans l'histoire. C'était le cas en 1995 », rappelle-t-il.

Pour Bruno Le Maire, il existe cependant de « vraies différences » avec la méthode employée à l'époque par Alain Juppé. « Nous avons décidé de laisser de côté la question des retraites pour ne pas alourdir la charge et se concentrer sur la transformation de ce service public, a-t-il expliqué dimanche. « J'ai aussi accepté de prendre en considération la dette de la SNCF, qui représente plus de 40 milliards d'euros », a-t-il poursuivi tout en balayant pour l'heure l'idée d'absorber la dette liée au financement du réseau.

REPLAY SUR FRANCE INTER : <https://www.franceinter.fr/emissions/questions-politiques/questions-politiques-18-mars-2018>

LE MONDE – 17/03/2018

10 Réforme de la SNCF : les précédents changements de statut à La Poste, Orange et EDF



La transformation des PTT en deux entreprises a entraîné la cohabitation de salariés du public et du privé. A EDF, le statut a été préservé.

La SNCF n'est ni Orange, ni La Poste, ni EDF. Mais, comme ces trois entreprises, l'ouverture à la concurrence poussée par Bruxelles la met sous pression. Et elle est sommée de transformer son modèle économique en mettant fin au statut de ses personnels, en l'espèce les cheminots.

- **Cohabitation des statuts dans les télécommunications et à La Poste**

C'est au début des années 1990 que l'administration des postes et télécommunications a été scindée pour donner naissance à deux établissements autonomes de droit public, transformés ensuite en sociétés anonymes, qui deviendront, à terme, Orange et La Poste.

Orange compte aujourd'hui près de 90 000 collaborateurs. A l'époque de France Télécom, ils étaient majoritairement fonctionnaires, mais il y avait aussi des agents contractuels de l'Etat, des cadres. « *Il y a eu un double mouvement d'évolution des structures juridiques et de recrutement sous contrat privé* », se souvient Sébastien Crozier, président du syndicat CFE-CGC Orange. Le recrutement des fonctionnaires a pris fin en 1997, avec l'entrée en Bourse. Il a fallu une vingtaine d'années pour descendre jusqu'à la barre des 50 % de l'effectif. Ce dernier devrait tomber à 40 % en 2019.

L'harmonisation des statuts est passée par l'adaptation des métiers et des rémunérations. Les caractéristiques liées au statut de fonctionnaire variaient en fonction des nombreux corps (lignards, dessinateurs-projeteurs, etc..). Chacun avait ses règles, ses conditions de travail, ses primes. Les corps structurés par métiers ont été fusionnés, ce qui a posé quelques problèmes, « *résolus par un pacte social implicite, qui promettait le maintien du niveau de rémunération, la fin de l'obligation de déménager [liée au statut de fonctionnaire] et la possibilité de changer de métier* », explique Bernard Bresson, DRH du groupe France Télécom de 2000 à 2005.

« C'est la rupture de ce pacte social qui a été à l'origine de l'"accident managérial" de la période Didier Lombard [PDG du groupe entre 2005 et 2010] », analyse Bruno Diehl, coauteur, avec Gérard Doublet, d'*Orange, le déchirement* (« Connaissance », Gallimard, 2010). Un euphémisme pour rappeler la restructuration à marche forcée de l'entreprise dans laquelle s'était lancé M. Lombard. Pendant son mandat, plusieurs dizaines de salariés se sont suicidés. Il faudra des années – et le changement de PDG – pour assainir le climat dans l'entreprise.

La Poste compte aujourd'hui 215 000 collaborateurs, dont 92 000 fonctionnaires en France, hors filiale. Elle a été poussée à se transformer pour faire face à la forte chute du marché du courrier, qui se poursuit, et elle n'est pas entrée en Bourse. Elle a arrêté le recrutement des fonctionnaires par concours à partir de 2001 et a changé de statut en 2008. La part d'agents publics était alors inférieure à 50 %, elle est aujourd'hui de près de 43 %. « *Il n'y a pas de problème de statut, la vraie préoccupation, c'est la transformation de l'entreprise au regard des usages de la clientèle* », souligne Stéphane Chevet, secrétaire national CFDT, chargé du pôle poste, finance, distribution de La Poste.

Pour l'harmonisation de la rémunération et des conditions de travail, La Poste a globalement suivi le modèle de France Télécom. Une convention collective commune a été écrite, qui est toujours en vigueur.

- **Statu quo dans les industries électriques et gazières**

En 2004, EDF a changé de statut : d'établissement à caractère industriel et commercial, le groupe public d'électricité est devenu une société anonyme, prélude à son introduction en Bourse, en novembre 2005. Des mouvements sociaux, sans grève dure, avaient accompagné ce bouleversement sans précédent. Les agents français d'EDF, ceux de Gaz de France intégrés chez Engie et d'autres employés des industries électriques et gazières, soit 150 000 personnes au total, ont gardé leur statut créé en 1946.

Le statut concerne l'embauche, l'avancement, les classifications et les salaires de ses bénéficiaires. Il prévoit un régime de sécurité sociale (maladie et retraites) particulier et un comité d'entreprise – la Caisse centrale d'activités sociales – généreux, financé par 1 % des recettes des entreprises en France. Il évolue par décrets : 55 modifications depuis 1946. Et, depuis les années 2000, dans le cadre de négociations conventionnelles entre le patronat et les syndicats. Ces derniers le défendent bec et ongles. En 2017, ils s'inquiétaient que les employeurs ne profitent de la réforme du code du travail pour « *vider le statut de son contenu* » en le transformant en une convention collective plus facile à modifier.

Le secteur de l'énergie, ouvert à la concurrence entre 2000 et 2007, se transforme rapidement (renouvelables, numérisation des réseaux, gestion des données, autoconsommation...). Dans un Livre blanc publié début 2017, l'Union française de l'électricité recommandait « *une évolution du cadre statutaire de la branche, qui prenne en compte les changements du droit du travail* », en termes d'articulation entre le statut et la négociation collective et entre la négociation de branche et celle d'entreprise. Le PDG d'EDF, Jean-Bernard Lévy, juge qu'au moment où le gouvernement engage la réforme du droit du travail et du système de retraite « *la question de la modernisation du statut en vigueur se pose également* ».

Par [Jean-Michel Bezat](#) et [Anne Rodier](#)

LE FIGARO – 19/03/2018

11 Travail dominical : le couac des zones commerciales



DÉCRYPTAGE - L'assouplissement des conditions d'ouverture des commerces le dimanche et en soirée devait permettre de relancer l'activité commerciale. Mais dans les centres commerciaux, elle place les enseignes en porte-à-faux.

Avec la libéralisation du transport en autocar et de l'installation des notaires, l'assouplissement des conditions d'ouverture des commerces le dimanche et en soirée était l'une des promesses fortes de la loi Macron en 2015 pour relancer l'activité. Que ce soit dans les 21 zones touristiques internationales créées (ZTI), la douzaine de grandes gares très fréquentées, les zones touristiques et commerciales à fort potentiel ou dans toutes les villes 12 fois par an avec l'accord du maire, le texte fixait une contrainte pour pouvoir ouvrir: avoir négocié un accord majoritaire d'entreprise, voire de branche, donnant droit à une compensation salariale pour les employés. «Pas d'accord, pas d'ouverture», martelait à l'époque le chef de l'État. À raison car nombre d'enseignes ont longtemps gardé leur rideau baissé le dimanche faute d'avoir conclu un deal avec leurs représentants du personnel.

Au dernier pointage réalisé il y a un an, le bilan était globalement positif, avec une hausse de 62 % du nombre de commerces ouverts dans les 12 ZTI de la capitale, après l'entrée en application de la loi. Mais il demeure un point noir dans les 80 plus grands centres commerciaux. Dans ces espaces, les enseignes ont signé un contrat avec le bailleur qui spécifie les horaires d'ouverture à respecter, généralement de 9 à 20 heures le dimanche. Leur latitude pour y déroger est nulle. Or, nombre de marques ont négocié dans leur accord d'entreprise - en raison des surcoûts engendrés par les compensations salariales obligatoires - des horaires plus restreints pour rester rentables. Comme, par exemple, le groupe Zara qui a prévu une clause fixant les lever et baisser de rideau à 11 et 19 heures.

Le hic, c'est que ces spécificités sont contraires aux baux commerciaux signés. Les enseignes décidant de passer outre sont automatiquement mises à l'amende et courent le risque d'être poursuivies en justice. Comme c'est le cas, depuis peu, pour une marque d'habillement à Nantes. Si ce contentieux juridique est un problème pour la plupart des enseignes qui veulent ouvrir un magasin dans l'un de ces centres commerciaux, il n'a jamais fait réagir Emmanuel Macron, qui a été informé de la question dès la fin 2015 alors qu'il était encore à Bercy. Avec, comme réponse, une fin de non-recevoir qui dure depuis plus de deux ans.

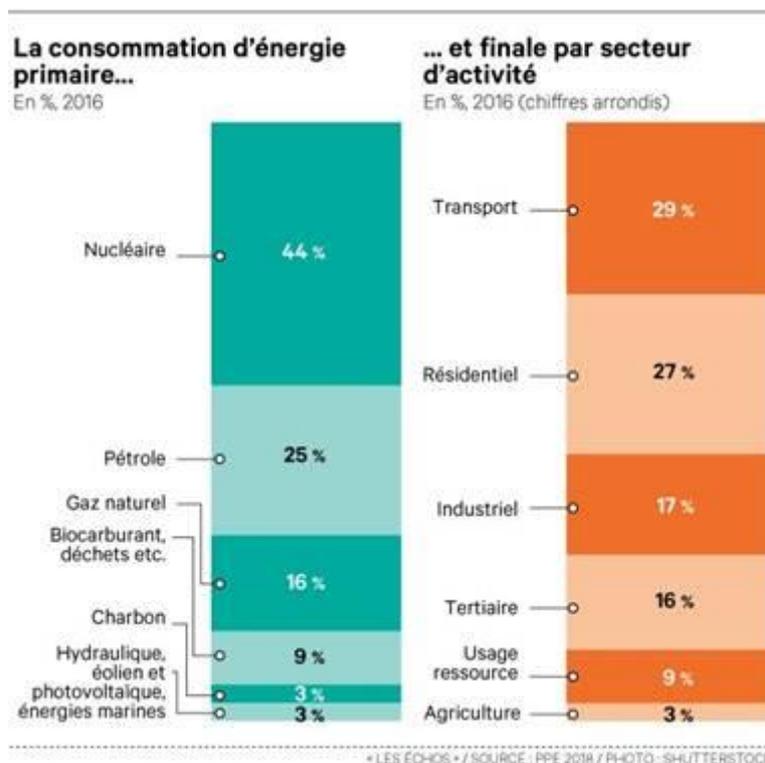
Épée de Damoclès

Et ce n'est pas faute, pour les marques visées, d'avoir tenté depuis de faire bouger les lignes à Bercy, Rue de Grenelle ou à l'Élysée. Même des politiques, comme Myriam El Khomri quand elle était ministre du Travail en 2016, sont montés au créneau. En vain. L'entourage du président refuse d'ouvrir une boîte de Pandore. Il attend que la justice tranche pour savoir qui de l'accord social, imposé par la loi Macron, ou du contrat de location, renvoyant au droit commercial, l'emporte.

Mais avec une épée de Damoclès sur l'activité et l'emploi dans toutes ces zones, en cas de primauté du bail commercial. «On fermera, prévient déjà le patron d'une puissante enseigne. On n'ouvrira plus le dimanche si on est obligé de respecter des horaires qui nous font perdre de l'argent.» Et ce, malgré un accord d'entreprise qui les autorise à ouvrir.

Marc Landré

12 Trois mois de débats pour avancer sur la transition énergétique



Un débat public démarre ce lundi sur la feuille de route de la France pour 2019-2023 et 2024-2028. 400 Français seront tirés au sort, les autres pourront suivre les échanges. Le nucléaire sera au centre des discussions.

Jacques Archimbaud appelle cela « *l'expertise d'usage* ». A compter de ce lundi 19 mars, les Français sont appelés à participer, pendant trois mois, à une série de débats sur la transition énergétique. « *Les gens ont l'habitude de lire leur facture, de faire des pleins d'essence, d'isoler leurs combles* », plaide le président de la Commission particulière du débat public, en charge de l'organisation. Quatre cents citoyens tirés au sort suivront aussi les ateliers d'information ou de « *controverse* », dans les régions ou en ligne, pour s'exprimer avant la fin juin sur « *quatre à cinq questions importantes* ».

L'objectif : participer à l'élaboration de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), la feuille de route préparée par le gouvernement pour respecter, à l'horizon 2019-2023 puis 2024-2028 les engagements nationaux ou européens, tous secteurs confondus.

Et ces engagements sont nombreux - une douzaine, rappelés par le dossier du maître d'ouvrage (l'Etat) : réduire les émissions de gaz à effet de serre de 20 % en 2020 par rapport à 1990 (de 40 % en 2030), réduire la consommation d'énergie finale de 20 % en 2030 (par rapport à 2012), porter à 40 % la part de la production d'électricité d'origine renouvelable, etc. L'objectif de ramener la part du nucléaire dans la production d'électricité à 50 % à l'horizon 2025 n'est plus mentionné que pour mémoire : cet automne, Nicolas Hulot en a assumé le report à une date indéterminée, définie comme la « *plus tôt possible* ».

Première version de la PPE au début de l'été

D'ordinaire organisé pour des grands projets d'infrastructure (en ce moment une route nationale en Guyane ou le futur port de la Rochelle), le débat public s'applique pour la première fois à un programme national. « *J'aimerais que la PPE ne soit pas un débat confisqué par les experts, que les Français se*

l'approprient et le coconstruisent », a justifié le ministre de la Transition écologique et solidaire, Nicolas Hulot sur « France Inter », le 13 mars.

Sous d'autres formes, cela fait toutefois déjà cinq ans que les experts et le grand public, notamment via une consultation en 2016, sont au chevet de la transition énergétique. D'abord pour élaborer la loi pour la croissance verte (publiée en 2015), ensuite pour la décliner dans la première PPE (2016-2018).

[Douchées par le report de diversification du mix électrique](#) - « *mais Nicolas Hulot a seulement réussi à nous ressouder* » -, les associations environnementales doutent déjà de l'intégration des conclusions du débat public dans la future PPE : le gouvernement a de fait prévu une première version du texte au début de l'été, au moment où s'achèvera le débat public. « *Nous allons publier des cahiers d'acteurs et on va participer aux débats pour outiller et informer les Français, parce que le dossier du maître d'ouvrage ne les met pas tous sur la table* », a toutefois promis Anne Bringault, qui coordonne les associations, de Greenpeace à WWF en passant par le Réseau Action Climat ou France Nature Environnement.

L'éléphant au milieu de la pièce

Comme depuis le lancement des débats en 2012, le nucléaire risque de rester l'éléphant au milieu de la pièce, le gouvernement parlant baisse des émissions de CO2 quand les ONG demandent la réduction de la part du nucléaire. Les associations contestent ainsi le choix du gouvernement de n'avoir retenu que les deux scénarios de RTE (le réseau de transport d'électricité) les plus frileux sur les fermetures de réacteurs nucléaires.

« *Le paysage énergétique reconstitué à partir des objectifs de la politique énergétique actuels conduit à une trop lente décarbonation du mix énergétique car ce sont surtout les substitutions entre énergies décarbonées (renouvelables et nucléaire) qui ont lieu et non le remplacement des énergies fossiles* », déplore de son côté une étude du cabinet de conseil Carbone 4. Nicolas Hulot a d'ailleurs demandé son propre scénario à EDF, qui mobilise en masse ses salariés autour d'un débat interne (« Parlons énergies »). « *On va s'efforcer que le débat soit courtois, argumenté, positif* », plaide Jacques Archimbaud.

Véronique Le Billon

::: POLITIQUE

LE MONDE – 19/03/2018

13 La semaine sociale tendue de Macron



Les manifestations contre les réformes de la fonction publique et de la SNCF sont un test pour le chef de l'Etat et le premier ministre, qui subissent une nouvelle érosion de leur popularité dans les sondages.

L'histoire a retenu que les événements de Mai 68 ont débuté avec le mouvement étudiant dit « du 22 mars » qui, en plus de son opposition à la guerre du Vietnam, réclamait notamment la possibilité pour les garçons d'aller dans les chambres des filles à la faculté de Nanterre... Ironie du calendrier ou clin

d'œil de l'actualité à cinquante ans de distance, c'est aussi un 22 mars que l'exécutif va connaître le premier vrai test social de son quinquennat.

Les manifestations organisées à l'appel de nombreuses fédérations syndicales, à la fois contre les réformes annoncées de la fonction publique et de la SNCF, vont donner une idée de la température sociale dans le pays. A ce stade, l'Élysée et le gouvernement affichent leur sérénité. Pas plus qu'ils n'ont été confrontés à un automne social après la réforme par ordonnances du droit du travail, Emmanuel Macron comme Edouard Philippe ne pensent devoir craindre cette fois un printemps social. « *Nous n'avons pas plus d'inquiétude aujourd'hui qu'à l'automne, quand on spéculait déjà sur une possible coagulation sociale* », assure le porte-parole de la présidence de la République, Bruno Roger-Petit.

Sauf que, dans la foulée des manifestations du 22 mars, l'exécutif va devoir aussi affronter la grève d'usure programmée par les syndicats représentatifs de la SNCF, avec trente-six journées de mobilisation annoncées entre le 3 avril et le 28 juin, en plus des mécontentements croissants des personnels des maisons de retraites médicalisées (Ehpad), qui dénoncent un manque de moyens, et des retraités touchés par la hausse de la CSG. De quoi déstabiliser ou à tout le moins inquiéter n'importe quel gouvernement.

Pour autant, l'exécutif ne veut pas croire à une accumulation des tensions sociales. « *Si les syndicats ne s'exprimaient pas aujourd'hui, c'est comme si le curé ne disait pas la messe le dimanche* », ironise un ministre. Dans un entretien dimanche 18 mars au [Journal du dimanche](#), la ministre de la santé, Agnès Buzyn, réfute le scénario d'une « *convergence des luttes* ». « *Il faudrait pour cela qu'il y ait une convergence des problématiques et ce n'est pas le cas* », affirme-t-elle. Mieux, l'exécutif entend afficher sa détermination face à ses opposants. Droit dans ses bottes, à l'image du premier ministre Alain Juppé lors du mouvement social de 1995... « *Nous tiendrons* », a répondu crânement le ministre de l'économie, Bruno Le Maire, interrogé dimanche sur France Inter sur l'éventualité d'une grève longue à la SNCF.

Sept nouvelles réformes au calendrier

L'enjeu est crucial pour Emmanuel Macron, qui a fait de sa volonté de réformer le pays la marque de son identité politique, et de sa capacité à affronter la contestation sociale sa différence avec ses deux prédécesseurs à l'Élysée, Nicolas Sarkozy et François Hollande. « *Nous allons continuer à réformer en profondeur* », a prévenu le chef de l'Etat, le 11 mars, lors de sa visite en Inde. « *Ça ne s'arrêtera ni demain, ni le mois prochain, ni dans trois mois. Les Français le souhaitent profondément, seuls des commentateurs fatigués voudraient qu'il y ait un terme à ce mouvement* », avait-il ajouté à New Delhi.

Preuve de la résolution à agir du pouvoir, le gouvernement a organisé, dimanche 18 mars, un séminaire de travail pour plancher sur les dossiers des prochaines semaines. Objectif de cette opération mise en scène non pas à Matignon, mais dans l'école de cuisine Ferrandi à Paris, propriété de la chambre de commerce et d'industrie d'Ile-de-France : montrer que l'exécutif n'est pas inquiet de la journée du 22 mars ni de la grève à suivre à la SNCF, mais qu'il se projette au contraire sur le long terme.

Pas moins de sept nouvelles réformes sont inscrites au calendrier gouvernemental jusqu'en mai : en plus de celles de la fonction publique et du ferroviaire, figurent celles de la formation professionnelle et de l'apprentissage, de l'assurance-chômage, du logement, de la justice, de la lutte contre la fraude fiscale ou contre les violences sexuelles, et des institutions. « *Ce qu'attendent les Français, et ils ont raison, ce sont des résultats. Nous allons donc travailler pour leur en donner* », a indiqué Edouard Philippe en marge du séminaire, ajoutant néanmoins qu'il comptait rappeler aux membres du gouvernement combien « *l'exécution dans le détail des mesures* » est importante.

Erosion de popularité

Si l'exécutif surveille de près l'humeur du pays, il est persuadé que les conditions politiques ne sont pas réunies pour un mouvement social d'ampleur. Au contraire, selon l'Élysée, la majorité de la population serait toujours en demande d'une intensification des réformes. « *L'élection présidentielle a créé une grande attente, donc ça catalyse beaucoup plus vite. Les gens ont conscience que ça bouge vite avec*

Emmanuel Macron et veulent que les résultats arrivent encore plus vite », résume l'entourage du chef de l'Etat.

L'essentiel ne serait donc qu'affaire de « *pédagogie* » de l'action gouvernementale. « *Je ne crois pas au divorce entre le président et les Français. Les gens posent des questions, c'est normal, mais je ne sens pas de fortes critiques. Il y a une attente et il faut faire de la pédagogie* », explique au Monde Jacqueline Gourault, ministre auprès du ministre de l'intérieur. Si l'Elysée reconnaît « *une ambiance en ce moment* », il s'agit d'y répondre « *en répétant inlassablement, en expliquant pourquoi les choses sont faites, en disant parfois les vérités* ».

En attendant, le chef de l'Etat et le premier ministre subissent depuis plusieurs semaines une nouvelle érosion de leur popularité dans les sondages, liée en partie à l'accueil global des réformes par les Français et à leur mécontentement en matière de pouvoir d'achat, insuffisant à leurs yeux alors que la croissance économique repart. Et si les enquêtes d'opinion montrent qu'une majorité de concitoyens sont critiques sur l'état de la fonction publique ou de la SNCF et semblent souscrire au discours gouvernemental, ils restent pour autant attachés au service public, et près d'un tiers dit soutenir les futures grèves. Pas de quoi entamer encore la confiance de l'exécutif, mais l'inciter à la vigilance, certainement.

[Cédric Pietralunga](#) et [Bastien Bonnefous](#)

LE JDD – 18/03/2018

14 Réforme des institutions : tout ce que l'on sait des mesures envisagées



Emmanuel Macron en juillet à Versailles avec son Premier ministre Edouard Philippe, le président de l'Assemblée François de Rugy et celui du Sénat, Gérard Larcher.

Le Premier ministre Edouard Philippe rend lundi à Emmanuel Macron ses conclusions sur les consultations qu'il a menées autour de la réforme des institutions. Dernière étape avant les arbitrages du chef de l'Etat.

Dernière ligne droite avant la présentation de [la réforme de la Constitution](#). Après avoir clôturé la semaine dernière ses consultations avec les principaux acteurs parlementaires, [Edouard Philippe](#) va rendre ce lundi ses conclusions à [Emmanuel Macron](#). Le chef de l'Etat fera ensuite "connaître ses arbitrages dans les semaines suivantes", a indiqué Matignon. Le calendrier est plus ou moins fixé : l'exécutif va saisir le Conseil d'Etat pour avoir un avis sur son projet final puis il présentera à la mi-avril son texte en Conseil des ministres - peut-être fin avril, si la rédaction prend plus de temps - pour un premier examen par les Assemblées à l'été. L'hypothèse de convoquer un référendum, dans le cas où Emmanuel Macron ne serait pas sûr d'obtenir une majorité des 3/5e au Parlement, est toujours sur la table.

Concrètement, cette réforme des institutions se décline en trois volets, suivant ce qui relève de la Constitution ou non : elle comprendra ainsi une loi constitutionnelle, une loi organique et une loi simple. Voici ce que l'on sait des principales pistes évoquées.

Compromis possible sur le non-cumul des mandats dans le temps?

C'est le principal point d'achoppement dans la révision de la Constitution, celle qui nécessite de s'entendre avec la droite sénatoriale pour la faire adopter : "L'interdiction du cumul de plus de trois mandats identiques successifs" promise par Emmanuel Macron dans son programme présidentiel. Le président LR du Sénat, Gérard Larcher, en fait une ligne rouge ou en tout cas "fortement clignotante". Invité dimanche du [Grand Rendez-vous d'Europe 1/Les Echos/CNews](#), il a encore assuré que "le seul baromètre pour un démocrate, c'est le suffrage universel, le choix des citoyens" et "c'est dans les principes mêmes de la Déclaration universelle de 1789".

Un compromis pourrait toutefois être trouvé. D'abord parce que, comme l'indiquait le *JDD*, Gérard Larcher a l'idée d'adoucir cette mesure par l'introduction d'un "temps de viduité", référence au "délai de viduité" que le droit imposait aux femmes veuves ou divorcées avant un remariage. Cette interruption de mandat, qui reste à définir, permettrait donc de contourner cette règle de non-cumul. Ensuite, tous les élus ne seront pas forcément concernés par cette mesure, à commencer par les maires de communes de moins de 3.500 habitants - un seuil qui pourrait être même relevé. Reste à savoir si, dans le cas où un deal serait acquis entre le président du Sénat et le chef de l'Etat, le reste des Républicains - et notamment son patron Laurent Wauquiez - suivra...

Des garde-fous sur la réduction d'un tiers du nombre de parlementaires

Cette mesure suscite moins de blocage, même si Gérard Larcher y apporte aussi des conditions. Les quelque 925 parlementaires français (577 députés et 348 sénateurs) devraient être moins nombreux à l'avenir : Emmanuel Macron avait promis une baisse d'un tiers. L'Assemblée ne devrait donc compter plus que 400 élus et le Sénat, entre 230 et 240.

Gérard Larcher veut néanmoins s'assurer que "la représentation des parlementaires sur les territoires" puisse être garantie. Concrètement, il réclame que le redécoupage électoral se fasse au niveau des départements afin de sauvegarder au moins un député et un sénateur pour les départements les moins peuplés.

Une dose de proportionnelle aux législatives, mais laquelle?

Ce point cristallise les débats du moment, même s'il ne relève pas directement de la Constitution : l'introduction de la proportionnelle ne nécessite qu'une simple loi et devrait être annoncée en même temps que les autres mesures. Là-dessus, la décision finale d'Emmanuel Macron fera forcément des mécontents. La droite y est contre, arguant que la proportionnelle est facteur d'instabilité. Gérard Larcher a toutefois fait un geste dimanche : il accepterait la dose "la plus mesurée possible", de 10%. Certains macronistes sont à peine plus gourmands et ne veulent pas plus de 13%.

Concrètement, l'idée revient de faire élire aux prochaines législatives une cinquantaine de députés à la proportionnelle sur 400 : la fourchette retenue serait donc bien de 12-13%. Problème : cela reste bien loin des 25% - un quart des députés - souhaités par le président de l'Assemblée LREM, François de Rugy, et surtout du principal allié d'Emmanuel Macron, le MoDem de François Bayrou.

Seule certitude : la proportionnelle intégrale est exclue, malgré les demandes du FN et de la France insoumise. Les législatives de 2022 seront donc toujours organisées par circonscription, certes bien moins nombreuses qu'actuellement, et des listes - à une échelle nationale ou locale, comme le niveau régional - viendront compléter ce dispositif pour l'élection des députés à la proportionnelle.

Le statut de la Corse reste flou

Principale annonce d'Emmanuel Macron lors de son voyage en Corse en février, la mention de l'île de Beauté dans la Constitution fait toujours débat malgré plusieurs réunions tenues depuis sur le sujet. Le président nationaliste de l'Assemblée de Corse, Jean-Guy Talamoni, a appelé samedi le gouvernement à offrir davantage de garanties en matière de fiscalité du patrimoine, de protection du foncier et de reconnaissance de la langue corse.

Les autonomistes demandent donc plus du gouvernement "dans les heures à venir." Le Premier ministre Edouard Philippe avait déjà confirmé que la Corse serait mentionnée dans "un article spécifique" de la Constitution. Même si pour l'heure, son contenu précis reste flou.

CJR, CSM, Cese et Conseil constitutionnel : big-bang pour les institutions

La réforme de la Constitution devrait par ailleurs revoir en profondeur le fonctionnement de plusieurs institutions. La suppression de **la Cour de justice de la République (CJR)**, habilitée à juger les membres du gouvernement pour des crimes et délits commis dans l'exercice de leurs fonctions, a déjà été annoncée par Emmanuel Macron et elle fait consensus. De même que **le Conseil supérieur de la magistrature (CSM)** qui, lui, sera réformé pour garantir l'indépendance statutaire des magistrats du Parquet en prévoyant qu'ils soient nommés sur avis conforme du CSM.

S'agissant **du Conseil constitutionnel**, la réforme devrait empêcher les anciens présidents de la République d'être nommés "membres de droit", à compter du départ d'Emmanuel Macron de l'Élysée. Enfin, **le Conseil économique, social et environnemental (Cese)** verra ses effectifs divisés par deux

Le travail parlementaire revu... aux dépens ou à la faveur des parlementaires?

Au-delà de la seule révision constitutionnelle, le gouvernement veut profiter de cette réforme pour redéfinir le travail parlementaire. Le maître-mot de l'exécutif est "efficacité" : cela passerait notamment par accélérer ce processus législatif, en évitant par exemple l'examen en séance d'amendements qui ont déjà été rejetés en commission.

Mais c'est le "contingentement du nombre d'amendements par lecture et par groupe" politique qui a fait l'objet la semaine dernière d'une levée de boucliers. Même le président de l'Assemblée François de Rugy s'y est dit défavorable. Plusieurs parlementaires pensent toutefois que cette idée de quotas des amendements est un "leurre" qui sera "abandonné pour mieux rester sur les points auxquels tient l'exécutif, comme la proportionnelle". Le patron du Sénat Gérard Larcher a quant à lui mis plus globalement en garde dimanche contre un "affaiblissement" du Parlement.

Enfin, d'autres mesures sont envisagées à l'occasion de cette réforme : **la lutte contre le changement climatique** sera symboliquement mentionnée dans la Constitution, à son article 34 qui définit les missions du législateur. **L'instauration du "service national universel"**, cher Emmanuel Macron, pourrait également y être officialisée, même si le Conseil d'État devra trancher sur la constitutionnalité d'un tel point.

Arnaud Focraud

L'OPINION – 19/03/2018

15 Asile et immigration : la majorité s'agite



Depuis l'examen du budget, aucun texte n'avait autant mobilisé le groupe majoritaire de l'Assemblée Nationale. En attendant le débat public, les députés LREM s'emparent de la question des réfugiés

Fermeté ou humanisme ? La loi « asile et immigration » ne sera débattue à l'Assemblée Nationale qu'à partir de mi-avril. Mais face à un texte aussi sensible qui divise toutes les familles politiques y compris la majorité, la République en Marche a pris les devants et multiplie depuis le début du mois les auditions parlementaires. Visites des centres de rétention administratifs et de postes frontières, rencontres avec les associations, les députés vont sur le terrain pour maîtriser les enjeux du sujet. Une méthode « moderne » et ouverte, qui peut cependant menacer *in fine* la cohésion de la majorité.

Premier texte politique majeur, en dehors du champ économique et social, le projet de loi « pour une immigration maîtrisée et un droit d'asile effectif », de [Gérard Collomb](#), est attendu avec impatience et une certaine dose d'anxiété par le groupe LREM. De quelle marge de manœuvre les députés vont-ils disposer ? « On va toucher du doigt l'indépendance du groupe » observe un député.

La commission des lois a débuté ses auditions début mars, à raison d'une dizaine par semaine. Elles sont ouvertes, pour la première fois, à tous les députés. La commission des affaires sociales et celle des affaires étrangères sont en effet également saisies du projet de loi pour avis. Le groupe de travail, animé par [Elise Fajgeles, la rapporteure](#) s'est déjà réuni trois fois. Plus d'une centaine de députés étaient présents. Tous les mercredis matin, l'ensemble des responsables du texte font par ailleurs le point avant la réunion de groupe. « On n'arrête pas, on ne se quitte plus », résume la députée de Paris. « C'est la méthode pour tenter de trouver un consensus », observe une autre élue de l'Assemblée.

En attendant le débat public, les députés de la majorité embrassent dans l'urgence [les questions d'immigrations, techniques au plan juridique mais dont la dimension humaine et politique n'échappe à aucun parlementaire](#). Les visites se multiplient dans les Centres de rétention administrative, les centres d'accueils des demandeurs d'asile, aux postes-frontières etc.... «C'est déjà un changement, observe Stella Dupont, députée du Maine-et-Loire, qui a rencontré à deux reprises les associations de son département. Sur le terrain, les acteurs n'avaient pas l'habitude d'être sollicités ».

[Alexandra Valetta-Ardisson, la présidente du groupe de travail sur les migrants à l'Assemblée](#), qui s'est réuni une première fois la semaine dernière, a visité les centres de rétention de Nice et Roissy, la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) et le centre de la Croix rouge de Vintimille. Elle sera bientôt à Calais avec Elise Fajgeles et [elle a proposé aux 55 parlementaires de tous bords](#), du FN à la France Insoumise, membres de son groupe de travail, de se rendre ensemble dans les Alpes Maritimes. En attendant un déplacement en Turquie, avec un crochet en Libye, bien que le Quai d'Orsay ait fortement déconseillé aux députés de s'y rendre.

« **Plus je travaille, plus je m'interroge** ». Certains ont déjà été retournés par ce qu'ils ont vu. « A titre personnel, ce n'était pas un moment facile », convient la députée de Paris, Laetitia Avia, qui s'est rendue

au centre de Vincennes de l'Ofpra (l'Office français de protection des réfugiés et apatrides). « A Vintimille une partie des migrants sont dans des conditions plus que précaires », observe pudiquement, Alexandra Valetta-Ardisson. « Les parlementaires ne légiféreront pas sans savoir de quoi ils parlent, souligne [Yaël Braun-Pivet, présidente de la commission des Lois](#) de l'Assemblée nationale. Ça nous permet de percevoir une réalité et d'entendre ce que les associations ont à nous dire ».

Les points de crispation avec le gouvernement en apparaissent d'autant plus concrets. « Plus je travaille, plus je m'interroge. Il y a des manques et des besoins dans le projet de loi », glisse Alexandra Valetta-Ardisson. Comme l'extension de la durée de rétention maximale de 45 à 90 jours. « Tout le monde veut que ça évolue. Je comprends pourquoi ça gêne, car c'est vu comme une mesure d'affichage, de dureté », convient Elise Fajgeles. Certains députés réfléchissent ainsi à déposer des amendements pour faire des 90 jours l'exception et non la règle.

Le champ du texte est également l'objet d'interrogations. « Il faut que dans le titre III, qui a trait à l'intégration - même si ce terme n'apparaît pas - l'accès à l'emploi pour les migrants qui n'ont pas encore obtenu l'asile soit explicite », estime Martine Wonner, responsable du projet de loi pour la commission des affaires sociales. Des amendements devraient également surgir de la commission des affaires étrangères. Après avoir signé une tribune dans *Le Monde* appelant à soutenir davantage les pays africains, des élus estiment qu'il faut mettre fin à la tutelle exclusive du ministère de l'Intérieur sur les questions d'immigration. « Elles touchent tous les ministères, souligne Delphine O, députée de Paris, qui rappelle que « l'Ofpra dépendait aussi du ministère des Affaires étrangères il y a quelques années ».

Pouvoir d'amendement. Fin mars, [Élise Fajgeles et Florent Boudié](#) doivent rencontrer Gérard Collomb pour lui soumettre les amendements retenus par le groupe. Et négocier ce qui peut être accepté, ou non, par le gouvernement avant l'examen du projet de loi en commission des lois début avril et le débat public, mi-avril. « Lors d'un dîner Place Beauvau, il y a dix jours, Gérard Collomb a été très clair, assure une élue LREM. Il a énuméré les 12 points du texte sur lesquels il ne reviendra pas, comme le délai de rétention, le délai d'appel pour le droit d'asile, etc... ». Le pouvoir d'amendement des députés pourrait donc être réduit. « Le gouvernement va dans le bon sens. Gérard Collomb est ouvert à des amendements qui ne dénaturent pas le projet » assure Alexandra Valetta-Ardisson. « On est tous d'accord sur le fait que le texte est perfectible mais il n'y a pas de clivage de fond au sein du groupe », considère Laëtitia Avia.

En février dernier, à propos du renforcement des cas de rétention administrative pour les « dubliners », des députés jusqu'alors discrets, avaient pris leur courage à deux mains pour critiquer les principales dispositions de la proposition de loi. « Il y a un danger de banaliser l'enfermement », jugeait ainsi [la députée des Yvelines Florence Granjus](#). [Le gouvernement avait obtenu sans trop d'effort le retrait des principaux amendements](#) signés par les députés LREM. Reste à savoir si cette fois-ci, tout se passera aussi facilement.

Les huit députés LREM qui vont compter dans le débat //

<https://www.lopinion.fr/edition/politique/huit-deputes-lrem-qui-vont-compter-dans-debat-145235>

[Jean-Jérôme Bertolus](#) et [Caroline Vigoureux](#)

LE FIGARO – 19/03/2018

16 Mayotte dans l'enfer de l'immigration clandestine



REPORTAGE - Le 101e département français s'enfonce dans la crise et l'insécurité, désespérant de l'action de l'État.

Barrages maintenus, appels au boycott, pénuries d'essence, [«rondes» d'habitants pour chasser les clandestins](#)... et tempête tropicale. C'est dans un contexte de fortes tensions sociales et intercommunautaires que s'est tenu dimanche le premier tour de la législative partielle à Mayotte, paralysée depuis un mois. La plupart des élus et les organisateurs du mouvement ont eu beau demander le report du scrutin, la préfecture a refusé. Alors que les barrages étaient jusqu'à présent levés le week-end, pour permettre à la population de se ravitailler, ils ont été maintenus.

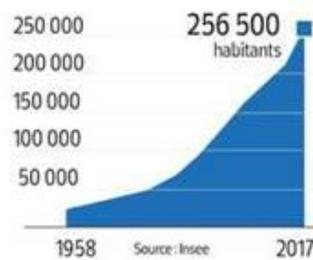
La ministre des Outre-mer, [Annick Girardin](#), a indiqué vendredi qu'elle annoncerait «très prochainement une réorganisation en profondeur des services de l'État» à Mayotte. «Chiche!, a lancé samedi l'un des porte-parole du mouvement, Saïd Kambi. Nous (lui) laissons donc un mois pour démontrer sa bonne volonté et régler le problème de l'insécurité et [de l'immigration à Mayotte](#). Mais nous resterons sur les barrages jusqu'à l'arrivée du premier ministre ou d'un émissaire pour négocier nos revendications.»

Le 101^e département français en chiffres



Une très forte croissance démographique

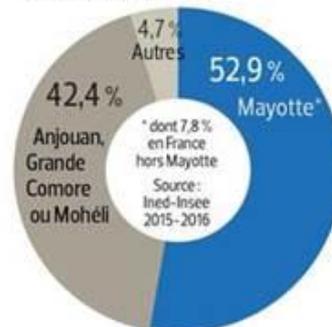
ÉVOLUTION DE LA POPULATION



Près de la moitié des habitants nés à l'étranger

POPULATION SELON LE LIEU DE NAISSANCE

(personnes de 18 à 79 ans)



Un département pauvre, mais moins que ses voisins

PIB PAR HABITANT



Sources : Banque mondiale 2016 et Insee 2014

«On ne peut même plus aller à la plage sans risquer notre peau!»

Département français depuis 2011, Mayotte fait face à un afflux migratoire massif, venant essentiellement des Comores: selon l'Insee, 58,5 % des habitants de l'archipel sont immigrés de première ou seconde génération. Les Mahorais dénoncent l'immigration clandestine, source, selon eux, de l'insécurité grandissante et plus largement des [problèmes sociaux](#) et économiques de l'île. Alors que

des opérations de contrôle des étrangers en situation irrégulière sont menées depuis jeudi par les forces de l'ordre - suivant les engagements de la ministre -, des habitants de plusieurs communes ont chassé de présumés clandestins de chez eux pour les remettre à la gendarmerie. «Ce genre de pratique, ça n'existe pas dans un département, s'est indignée Annick Girardin. J'ai pris des engagements en matière de sécurité. Ils sont tenus.»

Mais à cette ministre «qui a été dans les précédents gouvernements», certains Mahorais reprochent de n'avoir «jamais pris de décisions en la faveur» du territoire et d'être partie «tout sourire» avant que les choses ne soient réglées. En attendant, «la situation ne fait qu'empirer!», peste Frédéric Cierco, patron du restaurant le Moana, qui dispose d'une magnifique vue sur le port de Mamoudzou. «En 2011, lors du mouvement contre la vie chère, j'ai perdu 75.000 euros. Je commence tout juste à sortir la tête de l'eau, et voilà... Si je trouve un acheteur, je brade le restau.»

Un chef d'entreprise, qui s'apprête à mettre «dix-sept personnes au chômage», renchérit: «Toutes les entreprises sont à genoux! Les revendications sont bonnes ; c'est vrai que l'État n'a jamais assuré ses responsabilités. Mais là, faut arrêter...» Un client soulève son tee-shirt pour montrer un couteau à sa ceinture. Patron d'une société d'électricité depuis dix-sept ans, Gilles Kovacs prépare ses valises: «On ne peut même plus aller à la plage sans risquer notre peau!, s'indigne-t-il. Ma femme et ma fille sont cloîtrées: c'est pas une vie.»

Famine et risques sanitaires

Plus personne n'ose sortir après la tombée de la nuit, vers 18h30. «Quand on va se baigner, c'est toujours en groupe, et on emporte un coupe-coupe dans son sac de plage», témoigne une métropolitaine. «Moi, j'ai renoncé à toute forme de promenade, soupire Thierry Comte, professeur au lycée de Dembeni, dans le sud de l'île. Et je vis dans l'obsession du ravitaillement en essence et en argent liquide.»

Dans les supermarchés de Mamoudzou, «eau, sucre et farine» manquent, constate un responsable. «Beaucoup de gens ont fait des réserves, mais on ne tiendra plus très longtemps», précise-t-il. La plupart des stations-service sont fermées ou réquisitionnées. Trois enfants seraient morts faute d'avoir pu rejoindre l'hôpital de Mamoudzou, le seul de l'île. Un hôpital «en situation critique», selon sa direction, en rupture de stocks sur certains antibiotiques. Quant aux poubelles, elles continuent de s'entasser, les pluies diluviennes dispersant les déchets pestilentiels sur la chaussée.

Mayotte: surpopulation scolaire, agressions au couteau, racket, vols... les élèves vivent dans la peur // <http://premium.lefigaro.fr/actualite-france/2018/03/18/01016-20180318ARTFIG00135-mayotte-surpopulation-scolaire-agressions-au-couteau-racket-vols8230-les-eleves-vivent-dans-la-peur.php>

À Mayotte, les citoyens, exaspérés, conduisent eux-mêmes les clandestins à la gendarmerie // <http://premium.lefigaro.fr/actualite-france/2018/03/18/01016-20180318ARTFIG00159--mayotte-les-citoyens-exasperes-conduisent-eux-memes-les-clandestins-a-la-gendarmerie.php>

[Stéphane Kovacs](#)

LE FIGARO – 19/03/2018

17 L'embarras du gouvernement face à la crise à Mayotte



VIDÉO - L'exécutif renvoie aux Assises des outre-mer, prévues fin mai, l'annonce de solutions durables dans cette île de l'océan Indien paralysée depuis un mois.

Un proche du chef de l'État insiste: il est rare que le président de la République salue l'action de l'un de ses ministres. Mercredi, au cours de son propos liminaire en ouverture du Conseil des ministres, Emmanuel Macron a pourtant rendu hommage à sa ministre des Outre-mer, Annick Girardin. «Il a adressé un remerciement appuyé (...) saluant le courage de la ministre, remerciements auxquels s'est associé le premier ministre», a souligné le porte-parole du gouvernement, Benjamin Griveaux, dans son compte rendu hebdomadaire. Une manière de lui réaffirmer son soutien, au lendemain d'[un déplacement particulièrement sensible à Mayotte](#).

Malgré un accord de principe trouvé entre la ministre et les organisateurs du mouvement social, cette plateforme a été rejetée par la base, et [les barrages mis en place par la population pour protester contre l'insécurité sont restés en place](#). Quelques mois après la gestion des destructions causées par Irma à Saint-Martin et Saint-Barthélemy, cette ancienne ministre de François Hollande se retrouve une nouvelle fois en première ligne sur un dossier complexe, un casse-tête pour l'État français depuis le plan de départementalisation de 2011.

Depuis, le désarroi de la population va grandissant, et les pouvoirs publics semblent impuissants. Jeudi, une nouvelle réunion entre représentants de l'État et du mouvement social a encore une fois tourné court. Face à [l'ampleur et la longévité de la crise](#), la ministre des Outre-mer a dû réagir, vendredi, à travers [une vidéo postée sur Facebook](#). «J'annoncerai très prochainement une réorganisation en profondeur des services de l'État à Mayotte, afin que l'indispensable travail d'accompagnement des élus locaux, des entreprises et des associations porte enfin ses fruits», a assuré Annick Girardin, alors que la collaboration entre l'État et l'administration locale est extrêmement compliquée.

Le silence d'Emmanuel Macron

La ministre a une nouvelle fois appelé à «la responsabilité de tous» et demandé à «chacun de dépasser ses stratégies, ses postures et de renouer le dialogue dans l'intérêt supérieur de Mayotte». «Si on peut exprimer son mécontentement dans la rue, c'est bien dans les urnes que se noue le pacte républicain», a-t-elle ajouté, alors que se déroulait dimanche le premier tour de l'élection partielle dans l'île.

Le président de la République reste pour l'instant silencieux sur cet épineux dossier. Il ne s'est pas exprimé sur la situation inquiétante de ce département lointain. Conformément à ce qu'il avait annoncé pendant la campagne présidentielle, des mesures seront présentées fin mai, dans le cadre des Assises des outre-mer, l'occasion de «faire émerger une nouvelle vision d'avenir», promet Benjamin Griveaux.

«Le premier ministre suit les affaires de très près, le président de la République est attentif à ce qui se passe mais chacun joue son rôle», a défendu dimanche sur France 3 Jacqueline Gourault, ministre auprès du ministre de l'Intérieur. «Le gouvernement a tout fait pour assurer la sécurité», a-t-elle ajouté, citant les renforts de police et de gendarmerie, et les moyens supplémentaires débloqués. «Nous sommes sur le chemin de la négociation, a assuré la ministre. La base est dure, plus dure que les négociateurs.»

L'ensemble des travaux et consultations menées depuis l'automne sur l'outre-mer sera compilé dans un livre bleu remis à Emmanuel Macron, en mai. En attendant, le mouvement social s'enlise et l'opposition s'impatiente, dénonçant l'échec de l'État.

En déplacement à Mayotte début mars, le patron des Républicains, Laurent Wauquiez, avait plaidé pour une réforme du droit du sol à travers la réforme de la Constitution. «Quand un enfant naît ici de deux parents clandestins, il ne doit pas pouvoir être français», avait déclaré le chef de file de la droite.

Vidéo : <http://premium.lefigaro.fr/politique/2018/03/18/01002-20180318ARTFIG00126-l-embarras-du-gouvernement-face-a-la-crise-a-mayotte.php>

Mathilde Siraud

::: INTERNATIONAL

LE FIGARO – 19/03/2018

18 L'offensive protectionniste de Trump au menu des grands argentiers du G20



Les ministres des Finances, réunis à Buenos Aires, vont tenter d'éviter l'escalade des mesures protectionnistes. Également au menu de leurs discussions : la taxation des Gafa et le bitcoin.

Initialement, le sujet ne figurait pas à l'ordre du jour de la réunion des ministres des Finances et des banquiers centraux des vingt pays les plus riches de la planète (G20). Mais les menaces protectionnistes des États-Unis se sont naturellement imposées au menu des discussions qui débutent ce lundi à Buenos Aires, pour deux jours. Les droits de douane décrétés par Donald Trump (de 25 % sur l'acier et 10 % sur l'aluminium) doivent entrer en vigueur vendredi 23 mars, deux semaines après la signature de sa «proclamation».

À ce jour, seuls le Canada et le Mexique devraient être - provisoirement - épargnés par ces tarifs douaniers. En arrivant à Buenos Aires dimanche, Olaf Scholz, le nouveau ministre allemand des Finances, en fonction depuis une semaine à peine, a déclaré qu'il espérait encore que l'Union européenne (UE) serait exemptée. Dans le cas contraire, elle «devra trouver une réponse commune», insistait-il vendredi depuis Bercy où il était reçu par son homologue français Bruno Le Maire. L'Allemagne est le premier fournisseur européen d'acier des États-Unis (loin derrière le Canada, le Brésil et le Mexique) mais son industrie pourrait souffrir si Donald Trump mettait à exécution des menaces contre l'automobile allemande.

Les dirigeants réunis à Buenos Aires doivent éviter une «escalade de mesures protectionnistes», qui pourrait nuire à la croissance mondiale, met en garde de son côté le Fonds monétaire international (FMI) dont la directrice Christine Lagarde participe au G20. [La plupart des grands argentiers européens auront à cœur de rencontrer leur collègue américain, Steve Mnuchin, pour faire passer le message.](#) Toutefois, les ministres des Finances ne sont pas officiellement chargés des négociations commerciales. C'est pourquoi les tractations se poursuivent en parallèle par différents canaux. Y compris au plus haut niveau. Ainsi, Angela Merkel et Xi Jinping se sont entretenus au téléphone samedi.

Angela Merkel et Xi Jinping en coulisses

[La chancelière allemande](#) et [le président tout-puissant de l'empire du Milieu](#) sont convenus que le problème de la surcapacité d'acier chinois, qui a mis en difficulté la sidérurgie américaine et européenne, doit être discuté dans l'enceinte du G20. La première puissance européenne est à la manœuvre. Angela Merkel a dépêché son ministre de l'Économie et homme de confiance, Peter Altmaier, à Washington.

En dehors de la menace protectionniste, deux sujets sortant du rituel du G20 (croissance, politique de taux de change...) et bien ancrés dans le XXI^e siècle seront discutés à Buenos Aires. Tout d'abord la taxation des Gafa (Google, Apple, Facebook, Amazon) et de l'économie numérique en général. Les ministres devraient entériner le rapport qu'ils avaient commandé à l'OCDE. Celui-ci détaille des pistes pour prélever la richesse des géants du numérique là où elle est créée mais se garde de formuler des recommandations, tant les divergences entre pays persistent. La Commission européenne proposera mercredi des mesures «intérimaires», dont une taxe basée sur le chiffre d'affaires.

Deuxième préoccupation liée au monde digital: [les cryptomonnaies tel le bitcoin](#). Les Européens ou le FMI souhaitent réglementer ces «cryptoactifs» financiers. Mais attention à ne pas «écraser la mouche avec un marteau», prévient-on à Bercy. Car comme l'indique un document de travail du G20, la technologie à l'origine du bitcoin, la «blockchain», «a le potentiel de promouvoir l'inclusion financière». Il convient donc de «réduire les risques sans décourager l'innovation».

[Fabrice Nodé-Langlois](#)

L'OPINION – 19/03/2018

19 Réélu, Vladimir Poutine devra choisir entre isolement et réformes économiques



Vladimir Poutine est confronté à la stagnation de l'économie russe.

S'il veut sortir l'économie de son pays de la stagnation, le président russe qui vient d'être réélu devra abandonner sa politique de confrontation avec l'Occident. Ce qui est peu probable

Les Russes votaient hier pour une élection présidentielle présentée comme gagnée d'avance pour le président sortant, Vladimir Poutine. La seule véritable inconnue du scrutin résidait dans le taux de participation qui de 67% est plus élevé qu'en 2012 (62,5%). Sur la base de 99% des bulletins dépouillés, Vladimir Poutine est réélu avec plus de 76% des suffrages, selon la commission électorale. Il avait été élu avec 63,6% des voix en 2012. Il devance le candidat du Parti communiste, Pavel Groudinine (12,2%) devant l'ultranationaliste Vladimir Jirinovski (6%) et la journaliste proche de l'opposition libérale Ksénia Soltchak (1,5%).

Le courage ou la facilité ? Réélu sans surprise pour un deuxième mandat consécutif à la présidence de la fédération de Russie, Vladimir Poutine se trouve confronté, aujourd'hui, à un changement total de paradigme. S'il veut sortir son pays de la stagnation économique comme il l'ambitionne, le courage ne consistera pas à chercher la confrontation permanente avec les Occidentaux mais, au contraire, à

renouer le dialogue pour sortir de son isolement. Continuer à montrer ses muscles et à nourrir le nationalisme ambiant apparaît à l'inverse comme la solution de facilité d'autant plus que la majorité de la population comme ses amis oligarques, pour d'autres raisons, se montrent opposés aux réformes.

Frappée plus fortement par la chute des prix du pétrole que par l'instauration de [sanctions par les Etats-Unis et l'Union européenne](#) suite à l'annexion de la Crimée au printemps 2014, la Russie est certes sortie l'an dernier de deux années consécutives de récession mais le gouvernement qui tablait sur une croissance de 2 % du produit intérieur brut (PIB) a dû se contenter d'une petite hausse de 1,5 %. « L'économie russe ne surprend jamais en bien » relève perfidement un bon connaisseur du pays. Et le Fonds monétaire international (FMI) ne table pas sur une progression supérieure à 1,7 % cette année contre 3,9 % au niveau mondial.

La crise a fait des dégâts. Pour lutter contre une inflation galopante (+15 % en 2015), la banque centrale a dû relever ses taux d'intérêt jusqu'à 17 %. Les autorités qui contrôlent neuf des dix plus gros établissements financiers du pays ont dû se porter à leur secours et mettre massivement la main à la poche. Si les chiffres donnés officiellement sont rassurants, personne ne se risque à estimer le taux de créances douteuses.

Avec le pétrole repassé au-dessus de la barre des 60 dollars le baril, les finances publiques russes respirent d'autant mieux que le gouvernement a établi son dernier budget sur un cours moyen de 40 dollars. La pression sur les prix s'est calmée avec un taux d'inflation attendu aux alentours de 3 % et la banque centrale a pu ramener son taux directeur à 7,5 %. Ce qui reste encore très élevé, ajoutant aux [traditionnels handicaps](#) d'une économie souffrant d'une trop faible productivité et encore trop dépendante de l'or noir.

« Même s'ils augmentent, les investissements sont insuffisants, freinés par un environnement des affaires médiocre du fait de la corruption, des interventions de l'Etat et des sanctions occidentales alors que l'économie est contrôlée à 70 % par le secteur public » notent les experts de Coface. Les investisseurs russes, eux-mêmes, préfèrent placer leur argent à l'étranger et si les grands groupes ont encore accès à des financements, les petites et moyennes entreprises ont du mal à trouver des capitaux. S'ils ont pris de l'ampleur, les échanges commerciaux avec la Chine n'ont pas réussi à gommer totalement les effets des sanctions commerciales occidentales. « Pékin qui privilégie les Etats-Unis veut plus d'assurance sur l'avenir et l'après-Poutine avant de s'engager plus avant » explique un spécialiste.

Réduire le budget de la Défense. Vladimir Poutine qui avait demandé, en 2016, à Alexeï Koudrine, son ancien ministre des finances, de lui préparer un programme économique portant sur la période 2018-2024 a soigneusement éludé la question durant cette campagne électorale. Il est vrai que le chef de file des « libéraux pétersbourgeois » défend un traitement de choc pour retrouver un rythme de croissance annuelle de 3 à 4 % d'ici cinq ans.

Afin de rattraper ce qu'il appelle « une décade perdue », il propose ainsi de relever l'âge de la retraite du fait du vieillissement de la population ; de s'attaquer au marché noir ; de réduire le poids du secteur public ; de privatiser le secteur pétrolier et d'investir massivement dans l'éducation, la santé et les infrastructures. Ce qui veut dire en corollaire tailler dans d'autres budgets, notamment dans les dépenses militaires qui annoncées officiellement à 2,8 % du PIB avoisineraient les 5,3 % selon l'Institut international de recherche sur la paix de Stockholm (Sipri).

S'il semble avoir intégré la nécessité de [réduire le budget de la Défense](#), Vladimir Poutine laisse planer, aujourd'hui, le doute sur les réformes qu'il veut mettre en place. Même si son nom circule, aujourd'hui, comme « ministrable », Alexeï Koudrine ne semble pas se faire d'illusions sur l'avenir de ses propositions. « Malheureusement, les autorités mettent du temps à comprendre que des changements structurels sont nécessaires » déplorait-il, l'an dernier, lors du forum économique de Saint Pétersbourg, estimant que « moins de 70 % de son programme serait appliqué »...

[Gilles Sengès](#)

Vous souhaitant une bonne journée.

Bien cordialement,

Elena NATALITCH

Chargée de Communication

251, bd Pereire - 75852 PARIS Cedex 17

Tél. : 01 40 55 12 43

Fax : 01 40 55 12 40

elena.natalitch@medef-idf.fr

www.medef-idf.fr

<https://www.facebook.com/medef.idf>



Mouvement des Entreprises de France
MEDEF Ile-de-France